

32/2024

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240912-42_2024-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents8
votants9

L'an deux mil vingt-quatre, le **DOUZE SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
BOMMÉ Jean-Paul MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS : GRIMAUD Sylvie (donne pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ; HUGRON Dominique

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine ; GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

OBJET

42/2024

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024

Monsieur le Maire expose que plusieurs créances sont présentées en non valeurs par la trésorerie :

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	14/01/2021	14/01/2025	T-48	1	HAMON Aurelie	10,20	10,20	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	21/10/2020	23/03/2025	T-564	1	HAMON Aurelie	33,00	3,20	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	14/12/2021	14/12/2025	T-1081	1	GUEGAN ALAN Goellec Fabienne	28,60	28,60	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	14/12/2021	14/12/2025	T-1081	2	GUEGAN ALAN Goellec Fabienne	0,62	0,62	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	18/01/2021	16/03/2025	T-5027671215	1	AGREOM SICADIMA SA	367,95	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						441,17	42,65	

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour l'admission en non-valeur de ces créances, avec l'émission d'un mandant de 42,65 € à l'Article 6541 – Créances admises en non-valeur -.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ